

AR Prefecture

016-200054047-20220523-2022_05_23_15-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

Afin de permettre aux agents de changer de grades et d'accéder aux grades supérieurs, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création :

- de quatre postes d'adjoint technique principal de première classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 30 Décembre 2022.
- d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer les postes suivants :

- quatre postes d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet au 31 Décembre 2022,
- un poste d'adjoint technique à temps complet au 2 Septembre 2022.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet, quatre postes d'adjoint technique principal de première classe à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps complet, quatre postes d'adjoint technique principal de deuxième classe aux dates mentionnées ci-dessus,
- **MODIFIE** en ce sens le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2022 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

